

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
MUNICIPALITÉ DE ST-EUGÈNE-D'ARGENTENAY

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné par la soussignée, Karine Ouellet, directrice générale / secrétaire-trésorière de la susdite municipalité,

QUE lors de la séance régulière du vendredi, **08 mars 2021**, le conseil municipal de Saint-Eugène-d'Argentenay a adopté un règlement portant le **numéro 195-2021** concernant le règlement N° S.Q.-20-04 concernant les animaux;

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Saint-Eugène-d'Argentenay, ce 8ième jour du mois de mars 2021.



Karine Ouellet
Directrice générale / secrétaire-trésorière
